CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION Les enCHANTés – JUILLET 2027

Les présentes conditions sont conclues entre :

- ❑ L'association « Les enCHANTés» et
- ❑ Toute personne physique qui adhère à l'association et participe en tant que choriste ou accompagnateur majeur aux répétitions de la "Semaine EnCHANTée".

Le nom de l'événement, désigné comme la "Semaine enCHANTée" dans les présentes est susceptible d'évoluer sans remettre en cause le contenu et l'applicabilité à l'événement des présentes conditions.

Seuls les choristes qui participent à toutes les répétitions de "Semaine enCHANTée" peuvent participer au(x) spectacle(s) produit(s) à partir de celles-ci.

Par la signature de ces conditions générales, les participants renoncent au remboursement des frais engagés pour leur participation.

QUI SOMMES-NOUS ?

Association Les enCHANTés, Association loi 1901 Siège : 35 place des Trolles 38410 CHAMROUSSE
Courriel : lesenchantes38@gmail.com Site web : http://www.lesenchantes.com

Les statuts de l'association peuvent être demandés par mail

Les présentes conditions générales ont pour but d'informer sur les conditions d'adhésion à "Les enCHANTés" dans le cadre de l'inscription à la "Semaine enCHANTée". L'association "Les enCHANTés" se réserve la possibilité de modifier ou d'adapter à tout moment et sans préavis, les présentes conditions générales. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur au moment de l'envoi du formulaire d'adhésion du choriste ou de l'accompagnateur majeur.

ADHESION ANNUELLE 2027

L'adhésion à l'association « Les enCHANTés » est obligatoire pour toute participation à la Semaine enCHANTée en tant que choriste, accompagnateur ou bénévole.

Cette adhésion annuelle d'une valeur de 16€ doit être souscrite par toute personne choriste ou accompagnatrice et être réglée au moment de l'inscription à l'association « Les enCHANTés » pour la saison 2027.

FORMULES

Tarif Normal (TN) :	410 €
Tarif Réduit (TR)* :	230 €
Tarif Jeune (TJ) moins de 18 ans :	100 €

*ont droit au tarif réduit : les personnes non imposables (pas celles qui ne paient pas d'impôt du fait de crédit d'impôt), les jeunes de 18 à 26 ans inclus.

ACCOMPAGNATEUR

Tarif accompagnateur : Montant 16 € (adhésion à l'association).

L'accompagnateur assiste aux répétitions, sans toutefois y participer. L'accompagnateur pourra également assister à la répétition générale. Les repas ne sont pas compris dans cette formule.

RESTAURATION - HEBERGEMENT

Les choristes et accompagnateurs peuvent choisir l'option « Restauration » comprenant 5 déjeuners et un dîner au cours du stage dans une formule complète (entrée, plat chaud et dessert).

Le prix total est de 130 € pour les choristes et 145 € pour les accompagnateurs.
L'option « Restauration » peut être commandée lors de l'inscription du choriste ou de l'accompagnateur mais peut être aussi rajoutée ultérieurement.

L'Association n'est pas responsable des conditions d'hébergement choisies par le choriste ou l'accompagnateur.

ANNULATION

Cette année, le Conseil d'administration a décidé que les annulations seraient gérées par la prise d'une « garantie remboursement annulation » indépendante et facultative qui peut comprendre le stage, la restauration, le transport, l'hébergement, (hors adhésion). Le taux de souscription pour ce type de protection est de 3% pour une assurance sans franchise en cas d'annulation.

Lors de l'inscription, il est demandé au choriste de cocher la case correspondante si cette assurance est souhaitée.
Si l'option « garantie remboursement annulation » n'a pas été souscrite, aucun remboursement ne sera possible.

ANNULATION CONCERT

Le concert pourra être annulé en cas de mauvais temps, pour des raisons de sécurité ou pour toute autre raison légitime sans dédommagement

COMMENT S'INSCRIRE

Les choristes ont la possibilité de s'inscrire en tant que CHORISTE faisant le Concert ou CHORISTE bénéficiant de la Semaine et ensuite d'une place de concert (en cas notamment de liste d'attente)
Tout se fait par internet :

- Via notre site "Les enCHANTés", DEVENIR CHORISTE ou sur HelloAsso https://www.helloasso.com/associations/les-enchantes/adhesions/semaine-enchantee-2027-chamrousse
- Choisissez votre TARIF et si vous désirez l'assurance annulation
- puis votre forfait restauration si vous le désirez
- Remplir la fiche d'adhésion en ligne.

Vous avez deux choix : soit verser le montant de l'adhésion en CB (Hello Asso), soit envoyer votre règlement par courrier par
- chèques (plusieurs si vous le désirez) à l'ordre de Les enCHANTés,
- chèques vacances
en ayant coché la case GRATUIT (mais ce n'est pas GRATUIT !!) correspondante à
Les enCHANTés 47 rue du Mas de MOURGUES 30350 LEDIGNAN

Vous recevrez rapidement par mail votre confirmation d'adhésion.
L'inscription n'est considérée définitive qu'à réception du dossier complet au regard des éléments qui sont demandés. Elle est prise en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Une liste d'attente sera mise en place dans le même ordre quand les quotas des pupitres demandés sont atteints. Ces quotas peuvent être revus jusqu'au dernier moment par l'association Une demande d'inscription, après avis du CA, pourra être refusée si le choriste porte atteinte aux intérêts de l'association, comportement irrespectueux, dénigre les valeurs etc....

Seul le responsable légal peut procéder à l'inscription d'un choriste ou d'un accompagnateur mineur et désigner son référent majeur durant le stage qui peut être distinct du représentant légal.

ASSURANCE

Le participant à la Semaine enCHANTée reconnaît et s'engage à être assuré, au moins en Responsabilité Civile.
L'association "Les enCHANTés" a souscrit une assurance couvrant la Responsabilité Civile

ANIMAUX

Ils sont strictement interdits dans les lieux de répétitions, de restauration, de concerts, loges, etc... (à l'exception des chiens d'assistance).

DROIT A L'IMAGE

Le choriste ou l'accompagnateur autorise l'association à utiliser les photos et vidéos où il apparaît pour sa propre promotion et sa communication, qu'elle soit interne ou externe, sans contrepartie de quelque nature que ce soit. De même, l'association pourra faire usage du nom et prénom de celui-ci pour des usages promotionnels.

Cette autorisation est valable sans limite d'espace géographique, sur tous supports présents et à venir et sans limite dans le temps.

Dans le cas où l'adhérent quitte ou est exclu de l'association, les photos et vidéos où il apparaît et/ou il est mentionné restent propriété de l'association, et celle-ci en détient le libre usage.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations recueillies à titre obligatoire sont nécessaires pour l'inscription des adhérents et des participants aux événements organisés par l'Association Les enCHANTés et font l'objet d'un traitement informatique. Les informations facultatives sont destinées à du traitement statistique. Le destinataire de ces informations est le Conseil d'administration de l'association Les enCHANTés. Les données sont conservées pendant 5 ans. En application des articles 39 et conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.
Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : Les enCHANTés 47 rue du Mas de Mourgues 30350 LEDIGNAN.